



Ariège - Pyrénées

**DECISION DU MAIRE**

**N°2023-142**

**Bail de location d'un immeuble (Gendarmerie) au profit de l'Etat**

**Période : 2019, 2020, 2021 et 2022**

\*\*\*\*\*

Le Maire de la Commune de Saverdun,

VU le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-22,  
VU la délibération n°2020-032 du 13 juin 2020 lui délégrant la faculté de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT les engagements réciproques de l'Etat et de la Ville quant au renouvellement du bail « caserne de gendarmerie »,  
CONSIDERANT la dernière proposition de bail

**Décide**

**Article 1er :** Pour les périodes 2019, 2020, 2021 et 2022, le bail de location d'un immeuble (caserne de gendarmerie et ses logements) au profit de l'Etat est ainsi régularisé :

- Durée du bail 4 ans
- Date du début du bail : 1<sup>er</sup> juin 2019
- Montant du loyer annuel à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 : 191 212 € , hors charges
- Montant du loyer annuel à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 : 194 808 € , hors charges
- Montant du loyer annuel à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 : 192 496 € , hors charges
- Montant du loyer annuel à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 : 200 784 € , hors charges

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera faite à Monsieur le Trésorier Municipal.

Fait à Saverdun, le 23 novembre 2023

**Le Maire,**

**Philippe CALLEJA**



Dépôt en Préfecture le.....  
Mise en ligne (ou notification) le... ..